

# le quotidien du peuple

Organe central du PARTI COMMUNISTE REVOLUTIONNAIRE marxiste-léniniste

VENDREDI 14 DECEMBRE 1979 - N° 1 014

Commission paritaire N° 56 942 Tél. 636.73.76.

2,00 F.

## Des lois en plus pour des droits en moins

«Un siècle d'Etat libéral», c'est ce que Giscard, à l'entendre, voudrait faire de la France. En brutal contraste avec ces propos mielleux, la bourgeoisie lance depuis plusieurs mois de graves attaques contre les libertés. Dans une situation politique où le pouvoir se sent fort — les prochaines élections sont encore lointaines — mais où le mécontentement de la classe ouvrière prend parfois des formes imprévisibles pour lui (Longwy, Denain, Belfort), le gouvernement s'attaque, de manière spectaculaire ou insidieuse, aux droits des travailleurs.

LIRE EN PAGE 5

## Les USA expulsent 180 diplomates iraniens

LIRE EN PAGE 8

## Accord agricole à Bruxelles

Les ministres de l'Agriculture sont parvenus à un accord à Bruxelles. Les petits viticulteurs du midi y sont directement intéressés, leur revenu va de nouveau baisser, l'exode va se poursuivre. Méhaignerie peut pavoiser, cet accord est conforme à la loi d'orientation qu'il défend à l'Assemblée nationale.

LIRE EN PAGE 6

# L'OTAN DECIDE L'INSTALLATION DE PLUS DE 500 MISSILES EN EUROPE

## Face à la menace soviétique, cette décision renforce la dépendance de l'Europe



Cette décision appelle plusieurs remarques :

— Premièrement, elle souligne l'ampleur des préparatifs d'un conflit mondial auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui. Elle souligne la place particulière qu'occupe l'Europe dans ce processus : si la décision de l'OTAN entre effectivement en application, cela renforce notablement la concentration déjà énorme, et sans précédent, d'engins de guerre sur notre continent.

— Deuxièmement, alors que certains commentateurs, qui voient dans l'Union Soviétique, aujourd'hui, une force de paix, parlent de la décision unilatérale de l'OTAN, il faut rétablir les faits. Cette décision s'inscrit dans le cadre de la rivalité exacerbée des deux superpuissances. Depuis plus d'un an déjà, l'URSS a commencé à déployer sur son territoire des missiles mobiles à moyenne portée, les SS 20, spécialement faits pour atteindre les centres vitaux de l'Europe Occidentale. Ils sont d'ores et déjà par leur seule existence, un intolérable moyen de pressions et de chantages sur nos pays. Ils ont des caractéristiques similaires à ceux que l'OTAN vient de décider de déployer.

Troisièmement, tout en faisant contre-poids aux nouveaux armements soviétiques, la décision de l'OTAN, par ses modalités, présente des dangers majeurs pour l'indépendance des pays européens. Le risque est grand de voir les Etats-Unis tenter de renforcer leur influence en Europe, ce qui pourrait se traduire, y compris par le fait de pousser celle-ci, à des geste hostiles au Tiers-Monde, comme l'indique la tournée de Vance contre l'Iran. Le risque est grand également de voir la décision de l'OTAN renforcer la situation d'otages de l'Europe vis-à-vis des superpuissances. A cet égard, il suffit de rappeler que c'est l'état-major américain qui aura seul le contrôle de l'emploi éventuel des missiles installés en Europe.

Cette situation met en évidence la vulnérabilité de l'Europe, dépourvue de véritables moyens de défense indépendants. Elle nous interpelle encore sur la nécessité d'accroître notre vigilance contre les manœuvres des superpuissances et les menaces de guerre.

J.P.G.

LIRE EN PAGES 2 ET 8

## ELECTIONS PRUD'HOMALES

CGT : 42,4 % - CFDT : 23,1 % - FO : 17,4 %

CFTC : 6,9 % - CGC : 5,1 % - DIVERS : MOINS DE 2 %

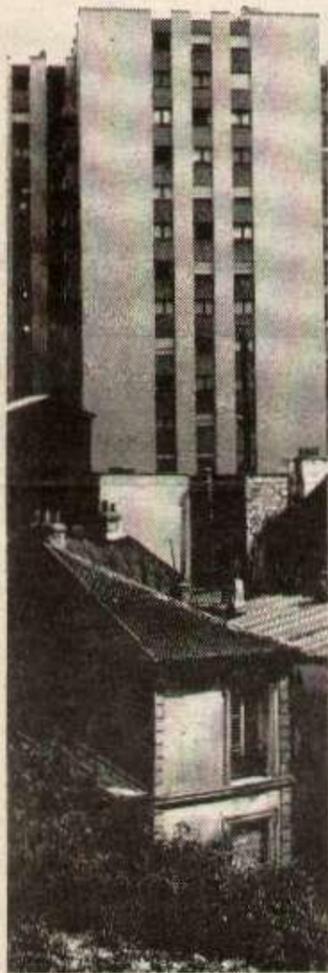
Les résultats des élections prud'homales étaient connus pour l'essentiel dès jeudi matin. Ils font apparaître une participation relativement élevée (63 %), sans doute plus élevée que les prévisions généralement faites dans le cours de la campagne. C'est, au premier abord, ce qui frappe dans les résultats annoncés jeudi matin.

Les scores réalisés par les différents syndicats se répartissent comme suit : CGT : 42,4 % - CFDT : 23,1 % - FO : 17,4 % - CFTC : 6,9 % - CGC : 5,1 % et moins de 2 % pour les listes dites «syndicats libres».

Il est relativement difficile d'établir des comparaisons puisque ce type d'élection n'existe pas couramment en France. Néanmoins, on constate plusieurs choses au vu des résultats. Premièrement la CGT est, d'assez loin, la centrale qui a remporté le plus de suffrages. Deuxièmement les cris de victoire de Bergeron, complaisamment amplifiés par les médias toute la matinée de jeudi, semblent très largement exagérés. Le score réalisé par FO, pour n'être pas ridicule, ne constitue cependant pas une grande avancée. Troisièmement les listes genres CFT-CSL enregistrent une cuisante défaite. L'opéra-

tion «représentativité» de ces «syndicats» est donc fortement compromise.

Une étude minutieuse des résultats devra être faite pour porter une appréciation plus d'ensemble sur ce scrutin. Il reste que, de toute façon, il constitue un indice, un élément pour apprécier la représentativité des syndicats en France ; et que d'autres éléments tels que le taux de syndicalisation, les régions ou les branches d'implantation doivent être pris en compte pour avoir un point de vue complet.



# Les sommes non payées à cette date seront majorées de 10%

L'automne et ses feuilles jaunes. Celles déposées dans nos boîtes à lettres. Adressées par les perceptions avec pour titre : « *Taxe d'habitation 1979* ». Cette année, elles ont changé de couleur : abandonnant le jaune, elles sont devenues blanches, mais au chiffre précédé de la mention « *à payer* », se sont ajoutés, une nouvelle fois, plusieurs dizaines de francs ! Des sommes énormes ! Parfois, tout juste un peu moins que la moitié du salaire ! Des sommes qui viennent s'ajouter aux autres rackets imposés aux travailleurs. Avec, en bas de la feuille, une date fatidique : « *mis en recouvrement le... ; toute somme non-payée à cette date sera majorée de 10 %* ». Et quelques dizaines de francs s'envoleront dans les poches des communes, des départements, des régions, de l'État...

Parfois, le 15 septembre, souvent le 15 novembre, et en quelques endroits le 15 décembre, des millions de travailleurs ont dû, cette année, s'acquitter de cet impôt avant la date limite. Racket, disions-nous, le mot est encore au-dessous de la réalité. Nous avons mené l'enquête. La voici.

## Un rackett insupportable ...

« **I**MPOTS locaux, un modèle d'injustice », « *Impôts locaux, impôts injustes* »... Tels sont les mots qui reviennent bien souvent. Ce qui est largement vrai, même si l'on peut difficilement concevoir qu'il puisse y avoir — pour les travailleurs déjà bien ranconnés — des impôts justes ! Outre les disparités scandaleuses entre certaines communes, ou même les disparités au sein d'un même groupe d'immeubles, la taxe d'habitation est en soi un rackett insupportable.

\* Les erreurs sont nombreuses : très souvent, il n'est tenu aucun compte du nombre d'enfants à charge et aucun abattement n'est pratiqué. Un simple oubli ?

\* Les ressources des familles ne rentrent absolument pas en ligne de compte. Par exemple, une

famille de deux enfants qui a 2 600 F de revenus par mois peut payer pour un F4 en HLM 1 219 F, soit 47 % de son revenu mensuel ! Et s'il y a deux salaires, par exemple 7 000 F de revenus, l'impôt local ne représente que 17 % du salaire.

\* Les abattements à la base, s'ils sont d'ailleurs pratiqués, ont un effet très limité.

\* Le paiement est exigé en une seule fois : au moment des frais de rentrée scolaire, du paiement du solde des impôts sur le revenu, et à l'approche des fêtes de fin d'année. Certes, d'ici peu de temps, un paiement mensuel automatique sera généralisé. Mais il aura pour conséquence de faire passer en « *douceur* » la pilule et camouflera sur chaque mois les augmentations...

\* La base d'imposition retenue (voir notre encart) est scandaleuse dans son principe

et ses modalités : nous avons vu comment les déclarations des propriétaires ont été faites. De plus, que signifie cette valeur locative théorique, alors que des éléments dits « *de confort* » ne sont aujourd'hui que des équipements minimum et pas du tout un luxe ! Ce qui aboutit à sur-imposer les logements des travailleurs, notamment collectifs, par rapport aux pavillons confortables des cadres...

\* En dernier lieu, l'impôt local est un troisième impôt : les travailleurs et leurs familles paient des impôts sur le revenu. Avec ce qui leur reste, ils achètent des biens de consommation sur lesquels sont encore prélevés des impôts (TVA)... ou des services (loyers) assez chers. Avec la taxe d'habitation, on leur fait donc payer une troisième fois un impôt pris sur le fruit de leur travail !

## Des exemples significatifs

Extraits d'une lettre de la CSCV adressée au maire de Paris

(...) M. E. en chômage depuis six mois, vient de trouver un travail de livreur, payé au SMIC, or, il doit payer 754 francs le 15 décembre...

Mme M. devenue veuve cette année, avec un fils à charge, diplômé de 26 ans, qui ne trouve pas de travail, doit acquitter 1 385 F. (...)

Charges de famille : M. M. six enfants, payé au SMIC, déménagement de Roissy pour habiter un HLM à Paris. Il reçoit un avertissement de taxe d'habitation de 1 600 F, montant ahurissant qui s'explique par le fait qu'aucun de ses enfants n'a été pris en compte pour le calcul de l'impôt. Il se rend alors à la mairie où le fonctionnaire compétent reconnaît l'erreur. Il est néanmoins prévu que s'il n'a pas de réponse officielle avant le 15 décembre, il devra acquitter l'intégralité de sa taxe, sous peine de majoration ! Avec quoi paiera-t-il cette avance au fisc ?

Les personnes âgées sont nombreuses à ignorer leurs droits, et n'osent pas réclamer un dégrèvement de peur que le fisc demande une participation à leurs enfants. Beaucoup d'entre elles touchant une petite retraite, sont faiblement imposables à l'impôt sur le revenu, comme Melle S. qui, avec 1 500 F de ressources mensuelles, paie 300 F d'impôt sur le revenu mais se voit demander une lourde taxe d'habitation (1 100 F) sans aucun dégrèvement possible.

Le calcul de la valeur locative de chaque habitation, lui aussi, est très souvent erroné.

M. B. se voit par exemple, attribuer la valeur cadastrale de son voisin. Le montant de la taxe demandée, à tort, est du coup, le double de ce qu'il doit réellement. Les surfaces reportées sur les fiches de calcul, sont souvent inexactes les erreurs d'adresse fréquentes...

La peur de subir des majorations, la mauvaise information, la crainte de l'administration, amènent de nombreux parisiens à payer ce qu'on leur demande, sans oser réclamer. (...)

## Des luttes et des succès ...

**D**EPUIS quelques années, des luttes contre les impôts locaux sont engagées. Luttent diverses pour le classement des immeubles en catégorie inférieure, pour le report de la date limite du paiement de la taxe d'habitation, pour obtenir un abattement à la base ou un dégrèvement.

Luttent difficiles, car la menace des 10 % pèse sur chacun, car les pressions en ce domaine sont multiples, car les différences, parfois importantes, du montant de l'impôt entre deux voisins de palier, ne contribuent pas d'emblée à un large regroupement.

Le classement des immeubles en six catégories détermine la valeur locative. Plusieurs comités de locataires ont donc engagé des actions pour la révision de ce classement. La plupart des logements HLM sont par exemple classés en catégorie 4. Ce qui signifie qu'il doit y avoir « *une pièce de réception quel que soit le nombre de pièces* ». Une pièce de réception ! Avez-vous déjà vu cela dans un F3 à la Courneuve ?

Sur Paris, il va sans dire que la plupart des HLM et ILN (immeuble à loyer normal), situés dans des quartiers réno-

ves, sont sur-imposés. Résultat : un locataire d'un F3 HLM, classé abusivement en catégorie 4 au lieu de 5 paiera 10 % de taxe supplémentaire...

A Blois, des luttes se sont menées contre le doublement de la taxe d'habitation et pour la révision du classement : après des assemblées générales de 100 à 200 personnes, un étalement de paiements a été obtenu...

A Caen, sur le quartier du Chemin vert, un mouvement de lutte contre les valeurs locatives aboutira à la révision de près de 4 400 valeurs locatives. Le moyen de lutte adopté en 1977 : refus de paiement de la taxe d'habitation. Une assurance des services fiscaux qu'une baisse de 17 % aura lieu en 1978 a été une première victoire. L'année suivante, la part communale des impôts locaux augmente de 22 %. La lutte s'étend : près de 1 200 personnes pratiquent un abattement de 20 % et étalent le paiement, tout en refusant les 10 %...

Ailleurs, dans certaines municipalités, des délégations pour obtenir des abattements à la base recueillent des succès. Dans d'autres, des manifestations devant les services fiscaux obligent ces derniers à repousser la date de recouvrement sans la majoration de 10 %...

## Comment est calculé l'impôt local ?

**E**N janvier 1959, quatre nouvelles taxes ont remplacé les célèbres « *quatre vieilles* ». Parmi celles-ci, la taxe d'habitation, dont les bases de calcul ont été modifiées en 1970. Mais il s'est simplement agi de faire remplir un questionnaire aux propriétaires, leurs déclarations n'ont été vérifiées que par sondage...

### COMMENT EST CALCULÉE LA TAXE D'HABITATION ?

D'abord, chaque logement est classé par référence à un local de qualité correspondante, dit « *local type* ». D'autre part, certains équipements dits « *de confort* » donnent lieu à des augmentations des surfaces des appartements, surfaces dites « *pondérées* ». (Par exemple, disposer de l'eau courante représente

4 m<sup>2</sup> de surface pondérée, un WC, 3 m<sup>2</sup> de surface pondérée...).

La division des loyers des locaux-types par leur surface pondérée aboutit à des tarifs au mètre carré. La valeur locative du logement considéré est le produit de la surface pondérée de chaque local par le tarif au mètre carré. Les valeurs locatives ainsi définies servent de base au calcul de la taxe foncière et de la taxe d'habitation. Elles tiennent donc compte aussi bien de la vétusté des lieux que de l'environnement, la proximité ou non du centre ville, des commerces...

Il y a également les allègements. Ce sont l'abattement à la base et l'abattement pour les charges de famille. Le taux de l'abattement à la base est décidé par la municipalité. Ce qui signifie que des municipalités peuvent pratiquer un abat-

tement à la base fort différent, voire aucun, comme c'est le cas pour Caen.

Ce que nous avons finalement à payer provient de l'application d'un taux, fixé par la commune, par le département ou par la région. Si le taux de la région est fixe, par contre, les autres taux sont extrêmement variables. C'est donc leur détermination qui aboutit à ce que l'on paie plus ou moins d'impôts locaux. Si à St-Herblain (banlieue de Nantes), la commune a fixé le taux à 28,80 % de la valeur locative nette (c'est-à-dire une fois les abattements pratiqués) à Villeurbanne, il n'est « *que* » de 17,5 %. De même pour le montant total des taux d'impôts. A Marseille, il atteint 56,79 % d'augmentation (d'ailleurs cela fait 10 % de hausse pour l'année) et à Montreuil (dans la banlieue parisienne), il ne dépasse pas 25 %.

**LUTTES OUVRIERES****SAFT (TAMARIS)**

**Alors que le 3e mois de lutte est commencé, premières négociations ce mercredi**

**L**ES travailleurs de la SAFT (Société alsacienne des forges de Tamaris) à Alès dans le Gard ont entamé, en ce début de semaine, leur troisième semaine de lutte. Rappelons que c'est le 10 octobre que les travailleurs de cette usine, appartenant à 84,2% au trust Alstom-Atlantique ont engagé leur actuel mouvement. A l'origine de celui-ci, de nombreuses revendications comme le 13e mois et les congés d'ancienneté. Si, sur ces deux revendications, quelques succès ont déjà été obtenus (le 13e mois (bip-bip) sur les modalités du trust Alstom...), il n'en est pas de même des autres revendications : rappelons que les grévistes réclament le paiement de la réduction d'horaire de 41 h 30 à 40 heures, décidée par la direction le 3 septembre dernier (ce qui fait une perte de 150 F environ mensuellement), ainsi qu'une prime de 70 F pour tous (la direction jusqu'ici n'a accordé qu'une somme allant de 15 à 30 F).

Le mouvement engagé par les travailleurs de la SAFT est fortement actif ; récemment, les femmes de grévistes le soutenaient très concrètement en constituant un piquet à la porte. Après plus de deux mois de grève, largement suivie, on notait samedi 8 décembre 87% de votants pour reconduire la grève sous sa forme actuelle ! Mardi 11 décembre, la direction recevait une délégation de grévistes. Une nouvelle réunion de négociations devait avoir lieu dans la soirée du mercredi 12 décembre.

**LA GUERRE DE L'AGRO-ALIMENTAIRE CONTINUE DE PLUS BELLE**

**BSN plante ses griffes dans la brasserie anglo-belge**

Kronenbourg, filiale de la BSN-Gervais-Danone, vient de lancer une O.P.A. (offre publique d'achat) en direction de la brasserie anglo-belge. Au terme de cette O.P.A., Kronenbourg achètera les actions de la brasserie dont B.S.N. (la société mère de Kronenbourg) possède déjà 52,86% des actions.

La société anglo-belge est actuellement le neuvième producteur de bière belge. Ceci nous permet de dresser un tableau plus complet des « possessions » du groupe B.S.N. Il possède 40% du groupe Alken (5e producteur de bière belge). Kronenbourg a signé un accord de commercialisation réciproque en France et en Belgique avec la brasserie Lamot (filiale de la firme anglaise Bass Charington). En Grande-Bretagne, Kronenbourg est commercialisé dans les « pubs » Guinness.

En Espagne, B.S.N. détient 33% de la brasserie Mahou (2e brasseur espagnol). En Italie, B.S.N. détient 30% de Wührer (3e brasseur italien). En France, B.S.N. détient, avec Kronenbourg et l'Européenne de Brasserie, 50% du marché de la bière.

**Astra-Calve dans le lait**

Astra-Calve, filiale de la multinationale Unilever, est supposée investir uniquement dans les corps gras. Mais voilà, cette société a décidé d'ajouter une corde à son arc. Elle a décidé d'investir dans les produits laitiers. Les établissements Rousset (détenus entièrement par Astra-Calve) et produisant des produits frais laitiers de la marque « Roche aux fées » vont s'agrandir, ou plutôt, se moderniser.

D'ici à deux ans, l'unité de Venissieux sera fermée et une nouvelle unité ouverte dans la zone d'Andrézieux-Bouthéon, près de Saint-Etienne. Cela se traduira pas un investissement de 80 millions de francs et... le déplacement « volontaire » des ouvriers (315 actuellement) qui le désirent. Cela signifie en clair, de notre point de vue, des licenciements, des mutations, etc.

**Petite synthèse**

Comme on le voit, à l'aide de deux exemples cités plus haut, les groupes de l'agro-alimentaire sont décidés à en découdre pour se partager le gâteau. Nul doute qu'à cette occasion, les travailleurs de ces entreprises tentaculaires soient contraints par la force des choses à la lutte. L'aspect international de telles luttes ne peut échapper à nos lecteurs, militants syndicalistes ou non. La dimension du combat vu sous l'angle de l'unité ouvriers-paysans non plus puisque ces entreprises se préparent pour mieux affronter les conséquences de l'application de la loi d'orientation agricole en France et les divers projets de restructurations de l'agriculture dans le cadre de l'Europe des Neuf.

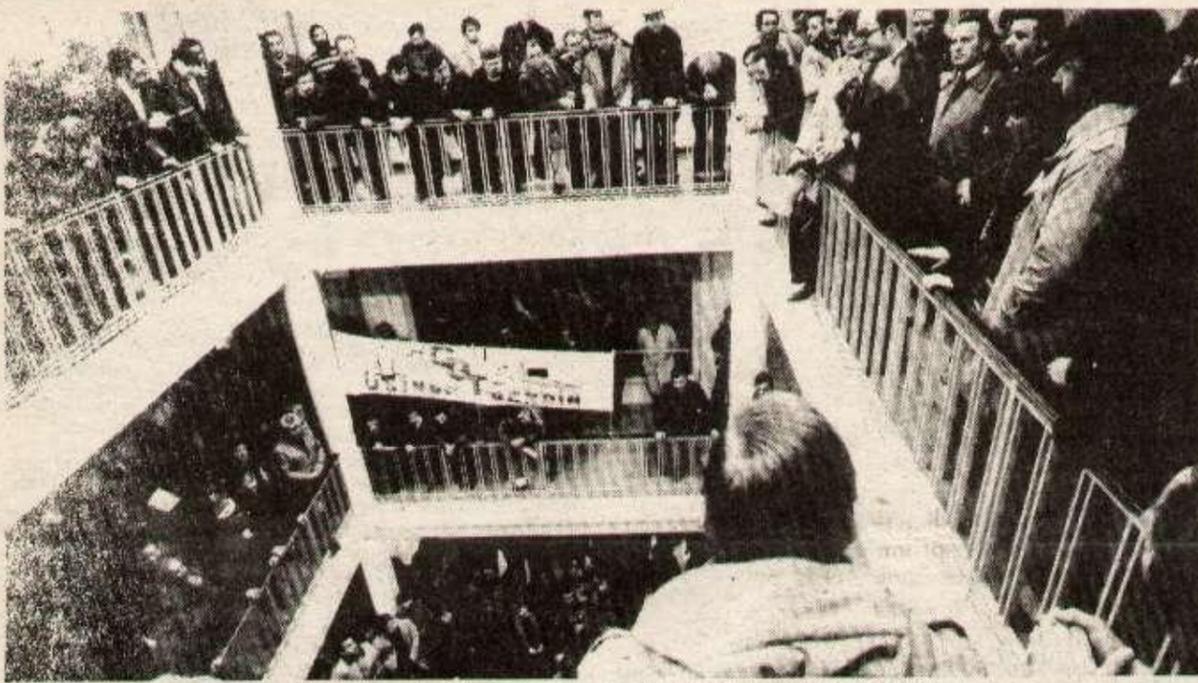
D'où l'intérêt, pour nous, de suivre attentivement l'évolution du secteur agro-alimentaire.

Yves LEPIC

**FOYER SONACOTRA DE MASSY**

**Manifestation contre la menace de fermeture**

Le comité de résidents du foyer de Massy (18, rue Ampère) appelle à une manifestation, vendredi 14 décembre, à 10 heures, devant le tribunal d'instance d'Évry (91-Essonnes) contre la menace de fermeture du foyer (un jugement pourrait être rendu dans ce sens).



Il y a un an, les sidérurgistes occupaient les locaux d'Usinor-Trith.

**DENAIN, UN AN APRES**

**Face à l'intransigeance d'Usinor**

Denain : il y a un an, presque jour pour jour, c'était l'annonce, certes prévisible, mais qui tombait comme un coup de tonnerre, de l'intention des maîtres de forges de fermer l'usine de Denain. Usinor prévoyait en effet la suppression, à Denain de 6 000 emplois : c'était à terme la liquidation de l'usine, le cœur de la ville du même coup frappée de menace de mort.

**C'**ETAIT une réaction unanime : l'occupation massive du siège d'Usinor, des manifestations de 20 000 à 30 000 personnes à Denain. Une combativité, une volonté de lutte remarquables. Le souffle des grandes luttes des mineurs, la génération ouvrière d'avant celle des sidérurgistes, parcourait la ville.

**UN ENNEMI DE TAILLE**

Mais l'ennemi était de taille : rien moins que l'Etat devenu le premier maître de forge, maître d'œuvre aussi d'un vaste plan de restructuration — de licenciements — dont celle de la sidérurgie était un élément fondamental.

Et ce plan, les sidérurgistes ont pu l'entraver, le retarder, ils ont pu contraindre leur ennemi à quelques reculs, mais ils n'ont pu empêcher le plan et pour l'essentiel, il s'exécute.

A Denain, les effectifs ont déjà sensiblement chuté, les hauts fourneaux s'arrêtent...

Les sidérurgistes de Denain n'ont pas voulu laisser les bras : ils ont à nouveau manifesté, occupé les grands bureaux, quand il s'est avéré qu'Usinor, non seulement appliquait son plan, mais l'accélérait et montrait clairement ses intentions finales.

**ACIERIE OCCUPEE**

La CGT seule organisait l'occupation de l'aciérie après l'envoi de 1 700 lettres de mutation par la direction. La CFDT ne s'y associait pas et préférait se joindre à FO, la CFTC et la CGC pour envisager le règlement du problème par la négociation !...

Il est vrai que depuis certains déclarations « réalistes » de Chérèque, depuis

la signature de la Convention de la sidérurgie par les responsables de la CFDT (attitudes d'ailleurs fort peu appréciées par exemple par les sidérurgistes CFDT de Longwy), les choses ont un peu changé : il est difficile sans doute de se féliciter des « acquis » d'une convention et d'en combattre l'application !

Ce mardi 11 décembre, CFDT, FO, CFTC et CGC appelaient les sidérurgistes de Denain à se prononcer contre la politique « suicidaire » de la CGT. Sur les 4 428 travailleurs encore présents à Usinor-Denain, 1 872 participaient à ce vote et se prononçaient à 85% contre l'occupation de l'aciérie.

Ce mercredi, à son tour, la CGT appelait à une consultation afin que les travailleurs se prononcent pour ou contre « exiger des négociations, considérer que l'action est nécessaire pour les imposer, et que la CGT organise la discussion des formes d'action ». 1 787 salariés ont participé à cette consultation, répondant positivement en majorité aux questions posées.

Voilà donc les travailleurs sérieusement divisés face à leur ennemi, ce qui, évidemment, ne peut être bon pour eux.

**QUELQUES QUESTIONS**

Le refus de l'action de la part de la CFDT y est certes pour quelque chose. Mais l'on ne peut manquer de se poser quelques questions.

La grande « discussion sur les formes d'action » n'aurait-elle pas été plus utile au moment où la combativité était la plus grande, il y a un an ? Et par exemple, l'occupation du siège d'Usinor à Trith-St-Léger, levée alors sans consultation, n'était-elle pas une forme d'action permettant à

la lutte d'être massive et énergique ?

Qu'on se souvienne d'Usinor-Thionville, liquidée en 1977, où l'occupation, voulue par de nombreux travailleurs au plein moment de la mobilisation, n'avait pu alors se faire : elle s'est faite, mais une fois le plan de licenciement d'Usinor mené à terme !

Nous reviendrons sur ces questions, importantes dans une situation où le patronat et le gouvernement poursuivent leur offensive contre les travailleurs et où existe pourtant, comme en témoignent certains conflits récents ou en cours, une sérieuse volonté de résistance.

Gilles CARPENTIER

**Coup de force du trust Calberson contre les grévistes de l'agence de Valence**

**C**ALBERSON, trust français de transport par camions. Depuis huit mois, douze travailleurs sur les dix-huit — directeur inclus — de la succursale de Valence sont organisés à la CGT, ils travaillent 45 heures par semaine plus un samedi matin sur trois pour 2 700 F net pour les chauffeurs, 2 400 à 2 500 pour les secrétaires et les manœuvres. Les conditions de travail et d'hygiène les plus élémentaires sont bafouées : WC unique, chaises branlantes, vétusté des locaux, etc. Depuis, à chaque réunion des délégués du personnel, le directeur refuse toute négociation. Las d'attendre, tous les travailleurs, chauffeurs, manœuvres, secrétaires et leur chef de quai se mettent en grève le mardi 4 décembre pour obtenir satisfaction à leurs revendications soit : 3 000 F net minimum, 35 heures de travail, respect des conditions d'hygiène élémentaires. Premier coup de force de la direction le mardi soir : le directeur régional et le comptable de l'agence se roulent par terre devant les voitures des grévistes qui voulaient empêcher un semi Calberson de déménager tous les colis de l'agence. Depuis, la direction sous-traite le travail à une entreprise concurrente :

les transports Blanc.

Vendredi 7 décembre, la direction assigne en référé l'ensemble des chauffeurs qui se voient condamnés par la justice à restituer les clés des camions sous peine de 1 200 F d'astreinte par jour. Lundi 10 décembre, la direction en guise de négociation décide de licencier l'ensemble du personnel pour une prétendue grève illicite. Il s'agit là d'un coup de force d'une gravité exceptionnelle.

Tous les travailleurs sont concernés dès lundi soir et l'union locale CGT a organisé une première riposte avec la participation des délégués CGT d'une vingtaine d'entreprises devant le siège de l'agence. Le directeur a vu les vitres de son bureau se couvrir de motions de soutien.

Mais l'affaire n'en restera pas là. L'union locale CGT entend bien organiser une solidarité financière efficace pour soutenir les grévistes face au premier groupe français de transport : Calberson, 11 000 employés, 5 000 camions, plus de 80 agences et filiales.

Pour le soutien financier : Union locale CGT Place Lapière — Valence 26 000.

Correspondant PCRml PCML

## INFORMATIONS GENERALES

### ● Merci, Monsieur Papon !

Nous bénéficions d'un délai de grâce, généreusement accordé par le ministre du Budget, pour nous acquitter de nos impôts sur le revenu et la taxe d'habitation. Les 10 % de majoration ne seront appliqués que le mardi 18 décembre, à minuit, au lieu de ce 15 décembre.

Mais le ministre s'est refusé à l'annoncer officiellement. Il paraît qu'il craint que beaucoup d'entre-nous n'attendent le dernier moment pour payer. Et encore, si nous pouvons le faire...

### ● Talc Morhange : jugement en février

Commencé le 2 octobre, le procès du talc Morhange s'est achevé mardi 11 décembre. Le jugement sera rendu le 11 février. Huit ans après le drame, huit années après la mort de trente-six enfants en bas âge, due à la présence d'hexachlorophène, produit toxique extrêmement dangereux, dans un talc commercialisé sous l'appellation «talc Morhange».

3 sociétés étaient au banc des accusés : Givaudan, qui fabrique l'hexachlorophène, Morhange, qui fabriquait le talc, et la SETICO, chargée du conditionnement. Lors des audiences, les PDG de ces sociétés avaient en chœur affirmé : «Nous n'étions pas au courant», ou alors «les responsables, ce n'est pas moi, c'est l'autre...»

Au cours de la dernière audience, l'avocat de Givaudan, Maître Robert Badinter, s'est joint au concert pour blanchir son client. Pourtant, en l'affaire, cette société Givaudan-Hoffman-Laroche, à l'origine de la catastrophe de SEVESO (Italie) et de l'explosion d'une usine à Lyon 7<sup>e</sup>, est loin d'être blanche...

### ● Un juge relevé de ses fonctions

La section de Limoges du Syndicat de la Magistrature vient d'écrire à Giscard pour lui demander de «faire la lumière» sur la mesure prise à l'encontre d'A.M. Poirier-Chaux, magistrat à Tulle, relevée de ses fonctions de juge d'application des peines, le 25 octobre dernier. Le SM précise que ce juge : «chargé de vérifier les conditions dans lesquelles les condamnés exécutaient leur peine à la prison de Tulle et notamment au quartier de sécurité renforcée, elle avait été saisie de plusieurs plaintes de détenus pour violences de la part du personnel pénitentiaire et avait effectué d'innombrables démarches (...) Le surveillant chef et le premier surveillant, avaient été mutés à la suite des démarches du juge. Les plaintes avaient cessé». Des mutations qui ne sont apparemment pas du goût de Peyrefitte...

### ● Marche des enseignants : dans quel contexte ?

Qui a compris les buts de la marche sur Paris, appelée ce mercredi 12 décembre par quelques syndicats enseignants ? Est-ce un lendemain constructif à la grève unitaire du mardi 11 décembre, ou bien la tendance Unité et Action (proche du PC) a-t-elle mobilisé ses troupes pour se faire valoir auprès de ses adhérents et remporter un point dans la rivalité engagée avec la tendance UID (Unité Indépendance et Démocratie proche du PS) dans la perspective du congrès de la FEN (Fédération de l'Education Nationale) de janvier, février 80 ? (\*)

Nous pencherions pour la deuxième raison, en effet il s'agit plutôt d'un problème interne à la FEN, comme le soulignait le SGEN/CFDT que d'une véritable mobilisation sur des problèmes concrets. En outre si une journée nationale de 24 heures de grève peut à un moment donné représenter la densité du ras-le-bol comme l'a démontré le 11 décembre, il n'est absolument pas évident que la marche sur Paris du mercredi 12 décembre recouvre les orientations.

Enfin cette marche ne risque-t-elle pas de casser l'unité du mardi, puisqu'elle n'est pas justement appelée par la quasi totalité des syndicats ?

\*UID et UA sont deux tendances de la FEN.

## HOPITAUX

### GREVE LE 18 DECEMBRE CONTRE DES ECONOMIES CRIMINELLES

Le 18 décembre les hospitaliers seront en grève à l'appel de leurs syndicats CGT et CFDT. Pourquoi ?

Le gouvernement n'a pas renoncé à son «enveloppe globale» limitant les crédits aux hôpitaux, c'est pourquoi les hospitaliers poursuivent leur lutte, la journée nationale du 18 décembre en est une étape.

Rappelons brièvement en quoi consiste l'application de l'enveloppe globale pour les hôpitaux : «Les hôpitaux publics devront en 1979 respecter les budgets primitifs sans budget additionnel, et ces enveloppes de crédits ne devront pas dépasser celle du PIB (produit intérieur brut)».

Examinons concrètement les implications de cette restriction des crédits. Les projets d'extension des hôpitaux ne sont pas réalisés comme au centre hospitalier de la Côte basque à Bayonne ;

le ministère a dans un premier temps donné son aval pour l'ouverture de 7 nouvelles salles d'opération, d'un service de radio neuf, d'un service de réanimation, d'un SAMU, d'un service de stérilisation centrale ; quatre services de chirurgie neufs, et un de neuro-chirurgie, à présent il n'est plus question d'ouvrir quoi que ce soit puisque les crédits sont bloqués.

Ailleurs, les nouvelles installations projetées sont construites, mais ne fonctionnent pas, c'est le cas de l'hôpital d'Annonay,

avec une plateforme pour hélicoptères, avec 300 lits supplémentaires, avec une dépense d'un milliard 500 millions en équipements médicaux et chirurgicaux, dans l'Ardèche, qui, achevé depuis 10 mois ne fonctionne pas, l'argent faisant défaut pour embaucher du personnel ; le nouveau centre hospitalier de Poitiers connaît la même situation, à Touars, dans les Deux-Sèvres, l'aile de médecine n'est toujours pas ouverte, à Roubaix, les projets d'extension de l'hôpital Fontenoy ont été abandonnés à Lens, le service chirurgie générale a été fermé.

Abandon des projets d'extension, non ouverture de ceux qui sont déjà construits, en passant par la restriction des transfusions sanguines dans

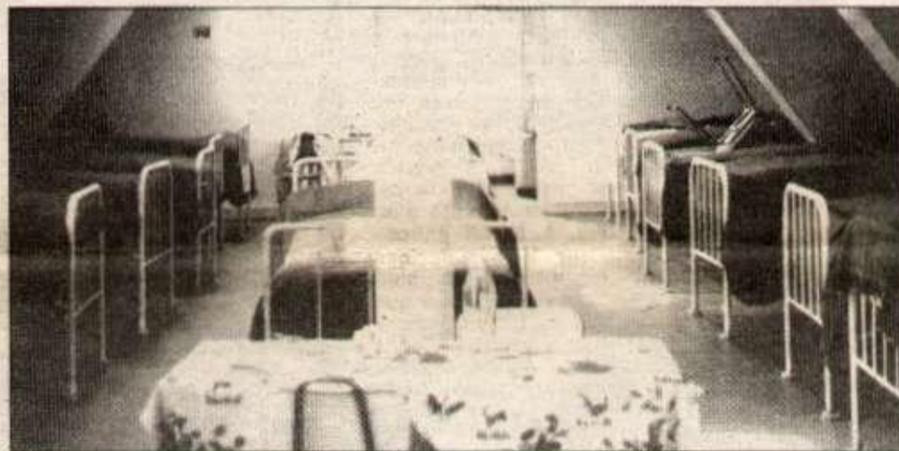
certains hôpitaux comme à Lille, voici quelques facettes du budget d'économie de Barrot.

C'est dire si la lutte des hospitaliers est justifiée. En effet, si ces nouvelles installations ont été décidées, par exemple c'est bien pour répondre à une nécessité impérieuse. Alors ?

Par ailleurs, cette situation justifie pleinement la revendication des hospitaliers, d'augmenter leurs effectifs pour faire fonctionner réellement les services existants et ceux qui viennent juste d'être créés. Les succès remportés aux centres hospitaliers de Toulouse, Brest, et Reims - déblocage de budgets supplémentaires pour 1979 - sont à cet égard édifiants. Tout aussi encourageant est le maintien - provisoire - d'auxiliaires menacés de licenciements à Boulogne (53 auxiliaires), à Annonay (62 auxiliaires).

La voie à suivre pour contrer Barrot et ses mesures du 25 juillet est bel et bien la lutte. Une journée comme celle du 18 décembre, faisant partie prenante de la mobilisation des hospitaliers pourrait contribuer à la convergence d'intérêts entre patients et hospitaliers, les uns luttant pour la défense de leurs conditions de travail et leur garantie d'emploi, les autres pour leur droit à la santé.

Nathalie VILLOTIERS



Conséquence de la politique de Barrot, des lits vides, des services déserts, faute de crédits

### Brest : à soixante mètres sous terre, de l'amiante partout

Depuis près de deux ans, la pulvérisation d'amiante est interdite dans les bâtiments, à cause des dangers qu'elle représente : cancers du poumon en particulier. Mais cela ne signifie pas la suppression obligatoire des revêtements d'amiante existants ! C'est pour obtenir l'enlèvement complet de toute l'amiante dans leur centrale que les travailleurs de la petite centrale thermique de Sainte-Anne-du-Portzic, non loin de Brest, sont entrés en lutte. Il y a quelques jours, ils bloquaient le chantier : ils sont décidés à empêcher l'ouverture de la nouvelle centrale (deux turbines diesel de 18 MW), tant qu'il «restera un kilo d'amiante» dans celle où ils travaillent actuellement.

Le danger de l'amiante est clairement établi parmi les travailleurs de la centrale eux-mêmes : le premier cas d'asbestose (\*) a été détecté sur un ancien employé de la centrale de Brest, en poste à la centrale nucléaire de Chinon. Jusqu'au jour de cette «découverte», la direction

EDF n'a répondu que par le mépris aux revendications syndicales. Aujourd'hui, sur trente cinq salariés qui ont subi des examens sérieux, il s'avère que cinq sont touchés par l'asbestose : deux ont dû être opérés des poumons. Mais la direction refuse d'aller plus loin, par exemple en faisant passer des visites aux retraités de la centrale, alors que les syndicats sont persuadés que plusieurs sont morts des suites de cette maladie. De même, elle refuse de faire des analyses d'atmosphère un peu sérieuses. Le seul prélèvement effectué l'a été dans des conditions qui ne correspondent pas aux conditions de travail réelles (une heure et demie après l'arrêt des grues qui enlèvent actuellement une partie de l'amiante). De l'amiante, il y en avait partout, dans cette centrale enfouie à soixante mètres sous terre, et où ce matériau servait à isoler et calorifier les murs, la voûte, les tuyauteries d'air pulsé... La direction se refuse à tout enlever, bien qu'elle ait commencé des travaux. Pour elle, pas

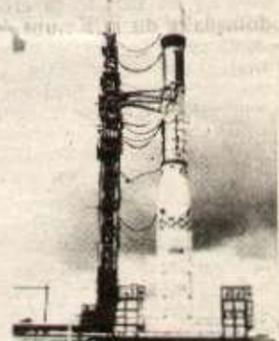
question de supprimer le revêtement de la voûte, ni de la salle des commandes : les fibres d'amiante n'y sont pourtant recouvertes que d'une couche de peinture. Les travailleurs, eux, refusent de continuer à faire les frais

de ces risques trop connus aujourd'hui pour être niés !

M.C.

(\*) Asbestose : maladie due à un encrassement des poumons par la poussière d'amiante.

### Ariane : lancement samedi



La fusée européenne Ariane doit, en principe, être tirée samedi 15 décembre du centre spatial guyanais de Kourou. Le lanceur européen est une fusée à 3 étages susceptible de mettre en orbite basse (200 km) des satellites de plus de 2 tonnes, et de 800 kg en orbite géostationnaire (36 000 km). Sa poussée est de 245 tonnes, sa hauteur 47,7 mètres.

Le tir du 15 décembre doit tester pour la première fois en vol, le bon fonctionnement des trois étages. A cette occasion, une capsule de mesure pesant 200 kg sera placée sur une orbite géostationnaire.

## LIBERTES DEMOCRATIQUES

# Des lois en plus pour des droits en moins

### Les supporters de Rocard s'activent

**S**UITE à la réunion — animée — du comité directeur du Parti socialiste, qui s'est tenue le week-end dernier, différents partisans de Rocard ont pris la plume pour tenter de dénouer le conflit en faveur d'une candidature de celui-ci. Lundi 10 décembre, *Le Monde* publiait la lettre de deux conseillers généraux socialistes, respectivement maire de Liévin et de Pont-Saint-Esprit, adressée à Mitterrand dans laquelle ils lui demandent de « rassembler le Parti socialiste autour de son meilleur candidat ». En se prévalant du soutien qu'ils apportèrent au premier secrétaire lors du congrès de Metz, ils donnent plus de relief au soutien qu'ils apportent aujourd'hui à une candidature Rocard.

Dans le même sens, et avec le poids que lui confère sa qualité de lieutenant de l'ancien dirigeant du PSU, Gilles Martinet écrivait, mercredi 12 décembre, dans *Le Matin*, un long plaidoyer « pour un "ticket" Rocard-Mitterrand ». Un « ticket »? « C'est-à-dire des hommes appelés à travailler ensemble tout en remplissant des fonctions différentes ». Du même coup, il précise dans quelle perspective, il envisage cette candidature Rocard : « Si nous sommes hostiles à l'union nationale (il s'agit d'une possible alliance avec le RPR — NDLR) et si nous ne croyons pas à la possibilité de reconstituer l'Union de la gauche avant 1981, que nous reste-t-il à faire sinon à affirmer une politique qui nous soit propre, qui soit audacieuse et qui soit avant tout crédible? Car ce n'est pas le langage de la facilité qu'attend aujourd'hui une majorité de Français et de Françaises. »

### Nouvelle formule pour « l'Humanité dimanche »

**«L'**HUMANITÉ-DIMANCHE va changer de formule. Telle est la principale décision du Comité central du PCF, réuni mardi 11 décembre, pour examiner les problèmes de la presse. Partant d'une double constatation — la baisse de la diffusion de l'*Humanité-Dimanche* et de l'*Humanité*, parallèlement au renforcement de la pression idéologique du pouvoir giscardien — Leroy a proposé une série de mesures concrètes : la constitution auprès de chaque cellule du PCF d'un « comité de diffusion de l'*Humanité* » (CDH), la diminution du prix de vente de l'*Huma-Dimanche* (moins de 5 F), et surtout la création de deux éditions de l'hebdomadaire du PCF : une édition paraissant le vendredi, comme actuellement, et une édition paraissant le dimanche matin, sous forme d'un « quotidien du 7e jour ». Cette dernière édition, qui sera lancée le 3 février, couvrira uniquement Paris et le bassin parisien.

Le changement de formule de l'*Humanité-Dimanche* parachève la refonte du système de presse du PCF : celui-ci dispose maintenant d'un quotidien national, de trois quotidiens régionaux (*Liberté*, *L'Echo du Centre* et *La Marseillaise*), d'un « hebdomadaire central », l'*Humanité-Dimanche*, et d'un hebdomadaire destiné spécifiquement aux intellectuels, *Révolution*. Sans compter, bien sûr, les revues spécialisées.

Reste la diffusion de tous ces journaux. De ce point de vue, Leroy a été, devant le Comité central du PCF, d'un optimisme mesuré. La « semaine de prospective », qui vient d'avoir lieu, aurait permis à l'*Humanité* d'accroître de 3 % ses ventes quotidiennes. Une nouvelle campagne a été décidée, du 15 décembre au 15 janvier.

**«U**N modèle d'Etat libéral», c'est ce que Giscard, à l'entendre, voudrait faire de la France. En brutal contraste avec ces propos mielleux, la bourgeoisie lance depuis plusieurs mois de graves attaques contre les libertés. Dans une situation politique où le pouvoir se sent fort — les prochaines élec-

tions sont encore lointaines — mais où le mécontentement de la classe ouvrière prend parfois des formes imprévisibles pour lui (Longwy, Denain, Belfort), le gouvernement s'attaque, de manière spectaculaire ou insidieuse, aux droits des travailleurs.

Les aspects les plus criants de cette répression ont suscité une large protestation : scandaleuses con-

damnations des manifestants du 23 mars, expulsions des résidents des foyers Sonacotra, attentats fascistes impunis. Au-delà de ces atteintes ponctuelles aux libertés démocratiques, la bourgeoisie perfectionne son appareil répressif en se donnant un véritable arsenal législatif qu'elle se réserve de mettre en pratique selon l'opportunité du moment.

La répression de la manifestation du 23 mars a constitué une attaque frontale contre le droit de manifester : provocation de flics en civil, infiltrés parmi les manifestants, charges, plus de 150 interpellations; en audience de flagrant délit, 32 manifestants sont condamnés à des peines allant jusqu'à un an de prison ferme. Tous étaient inculpés d'infraction à la loi anticasseurs sur la base unique de témoignages de policiers, témoignages plus que douteux. L'avertissement est clair : désormais, tout participant à une manifestation court le danger d'une lourde condamnation.

Pour cette basse besogne, l'Etat bourgeois n'avait pas eu besoin de se donner de nouvelles armes : il n'a fait qu'utiliser à plein l'arsenal répressif déjà existant, combinant la loi anticasseurs et la procédure de flagrant délit. Cette association est extrêmement dangereuse : le libellé de la loi anticasseurs (article 314 du code pénal) suppose la préméditation de voies de fait contre les personnes ou les biens ; or, la procédure de flagrant délit exclut, pour sa part, la tenue d'une instruction, qui serait nécessaire pour prouver la préméditation.

Depuis sa promulgation, en 1970, la loi anticasseurs n'a été que rarement appliquée. Il n'était d'ailleurs pas toujours facile pour les tribunaux d'apporter la preuve de l'ensemble des éléments constitutifs de l'infraction (action en groupe, concertation, ce qui contraignait à démontrer les moyens et les mobiles de la concertation).

Son application à grande échelle pour la manifestation du 23 mars a montré assez nettement une tactique de la bourgeoisie : utiliser à plein une législation existante, pas à n'importe quelle occasion mais lorsqu'elle juge politiquement important de frapper fort, comme dans le cas de la lutte des sidérurgistes.

C'est ainsi qu'elle a fait usage de cette loi à nouveau pour la manifestation du Premier Mai (condamnation à des peines assorties de sursis), pour une manifestation de travailleurs à l'arsenal de Brest, pour l'in-



Les flics devant la SFP, pendant la grève. Depuis, une loi a considérablement restreint le droit de grève à la radio-télévision.

culpation (suivie de relaxe) de cinq manifestants à Longwy, contre quatre syndicalistes de Nantes, accusés d'avoir séquestré leur patron...

#### LA GREVE SUSPECTE D'ANARCHIE

A la suite de la grève des techniciens de la SFP, le gouvernement a fait adopter une loi restreignant considérablement le droit de grève à la radio-télévision. Il avait fait précéder cette mesure d'une vaste campagne de presse utilisant à fond des sondages manipulés, exprimant le prétendu mécontentement des « usagers », privés de leurs programmes habituels.

Le gouvernement entend d'ailleurs étendre cette restriction du droit de grève à l'ensemble des services publics : une proposition de loi vient d'être approuvée par la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale, tendant à limiter le droit de grève dans les services publics (SNCF, PTT...), sous le prétexte de la gêne provoquée par les mouvements de grève dans ces secteurs. C'est une tentative très inquiétante qui se met en place.

Parallèlement, une loi restreignant considérable-

ment le droit d'affichage vient d'être définitivement adoptée par l'Assemblée nationale (notre édition datée de mercredi 12 décembre). Elle limite très fortement la possibilité pour les organisations sans moyens financiers importants de faire connaître leurs idées par voie d'affiches : sont directement visés non seulement les révolutionnaires, mais également les organisations syndicales ou associatives.

#### DÉSARMER UNE PARTIE DE LA CLASSE OUVRIERE

Les lois Bonnet-Stoléru constituent une autre facette de la répression anti-ouvrière : la loi Bonnet, qui vient d'être votée, facilite l'expulsion de travailleurs en situation irrégulière ; la loi Stoléru, qui sera discutée à la session de printemps, tend à définir de façon précise les conditions de séjour et de travail des immigrés, en facilitant là aussi des mesures arbitraires.

Ces dispositions, adoptées ou en préparation, ne modifient d'ailleurs nullement l'orientation d'ensemble de la politique de la bourgeoisie. C'est ainsi que la loi Bonnet a déjà été

appliquée, avant son adoption définitive, par exemple, avec la scandaleuse expulsion collective de Marseille. Le fait nouveau, c'est que ces pratiques répressives discriminatoires vis-à-vis des travailleurs immigrés seront désormais autorisées, codifiées par un texte législatif, dans le but de créer, de façon permanente, une situation d'exception pour les travailleurs immigrés, rendant plus difficile leur insertion dans les luttes de la classe ouvrière.

#### UN ENSEMBLE COHÉRENT

Ainsi, par touches successives, la bourgeoisie perfectionne son arsenal législatif : toutes ces mesures tendent à limiter les possibilités de lutte des travailleurs, même si leur cohérence peut être masquée par la diversité des dispositions légales auxquelles elles donnent lieu (une loi pour chaque sujet, lois discutées à des moments différents). Elles n'en constituent pas moins un ensemble de dispositions qui tendent à remettre en cause, dans une situation de crise, une partie importante des libertés démocratiques acquises par la classe ouvrière dans ses luttes. Elles appellent une riposte d'ensemble.

François NOLET

## Cisjordanie

## 2 maires affrontent les tribunaux sionistes

Moins d'une semaine après avoir été contraintes par l'ampleur du mouvement de protestation de relâcher le maire de Naplouse, les autorités sionistes poursuivent leurs attaques contre les maires qui refusent la loi de l'occupant en Cisjordanie.

Ainsi, vient de s'ouvrir à Jérusalem le procès de Karim Khalaf et de Ibrahim Tawil, respectivement maire de Ramallah et maire d'El Bireh. On leur reproche d'avoir bousculé un sergent de police pour rentrer dans une salle de tribunal où on statuait sur le cas d'une colonie de peuplement illégale. Les deux maires de Cisjordanie qui nient cette accusation, protestent contre la brutalité avec laquelle ils avaient été expulsés du tribunal. Ils risquent d'être suspendus de leur fonction.

Au moment où se déroule ce procès, l'envoyé américain au Caire s'est montré optimiste sur l'avancée des négociations concernant l'organisation d'élections pour une prétendue administration locale en Cisjordanie. Les maires de Cisjordanie et de Gaza ont déjà fait savoir qu'ils boycotteraient de telles élections. Le maire de Ramallah a déclaré pour sa part : « Ils essayent de se débarrasser de certains mai-



Bassan Chak'a porté en triomphe à sa sortie de prison.

res pour imposer l'autonomie. Nous sommes tous opposés au plan d'autonomie et aux accords de Camp David». D'autre part, on apprend qu'à Ramallah, des brutalités ont été exercées par les troupes d'occupation contre les jeunes du camp de réfugiés de Jalazoun.

## LA PAIX NE SE MARCHANDE PAS

## Marchais fait campagne pour la signature d'un traité de «sécurité franco-soviétique»

A l'occasion de la réunion de l'OTAN, décidant de l'installation par les américains de fusées nucléaires «Pershing» dans plusieurs pays d'Europe occidentale, le Bureau Politique du PCF a fait une déclaration (1) sous le titre : «Mettre en échec les boute-feux atlantiques» où il a mis l'accent sur la signature d'un «traité franco-soviétique».

Le lendemain, était publié, dans *L'Humanité* (2),

Pour en arriver à la question de la signature d'un «traité franco-soviétique» le Bureau Politique du PCF affirme d'abord à propos de l'installation de nouvelles armes nucléaires, que : «Aucun fait nouveau n'est survenu dans ce domaine depuis qu'il y a quelques mois Carter en signant l'accord SALT II avec Brejnev a reconnu que la parité globale entre les deux plus grandes puissances nucléaires et entre les blocs était bien réelle».

Peut-on affirmer comme il le fait, qu'il n'y a rien de nouveau depuis la signature de l'accord SALT II ?

## DU NOUVEAU, AVANT, PENDANT ET APRES «SALT II»

D'abord les négociations SALT II qui se sont conclues à Vienne par l'accord Carter-Brejnev, ne traitaient que des armements nu-

cléaires stratégiques des deux superpuissances, c'est-à-dire des armements susceptibles d'atteindre le territoire d'une superpuissance à partir du territoire de l'autre. Et l'hégémonie des USA et de l'URSS ne risquait pas d'être menacée par de tels accords puisque c'était tout au plus la limitation de la progression de leurs arsenaux stratégiques qui était envisagée. Quant aux autres armements nucléaires, ceux notamment à moyenne portée, qui menacent directement les différents pays européens, ils ne figuraient pas à l'ordre du jour. Or c'est justement dans ce domaine que réside le nouveau, du nouveau que semble ignorer Marchais et le bureau du PCF. Une nouveauté de taille et dont précisément les dirigeants du PCF ne parlent pas, c'est l'installation accélérée des missiles soviétiques à moyenne portée SS 20 (commencée d'ailleurs au moins dès 1978). L'URSS, qui est beaucoup plus proche géographiquement de l'Europe occidentale que les Etats-Unis, et dont l'armement a progressé à un rythme plus rapide, espérait, à la faveur de SALT II, et des illusions que cet accord peut susciter sur la bonne volonté des superpuissances, obtenir l'avantage, la suprématie militaire, notamment avec ces missiles qui, pointés contre l'Europe de l'ouest, constituent une menace redoutable. Ceux-ci on le sait, ont le double avantage d'être relativement invulnérables grâce à leur mobilité au sol et celui d'avoir une précision de tir jusque-là inégalée. Ils favorisent le déséquilibre en faveur de l'URSS. Or, peut-on parler — et à plus forte raison, sans mener bataille — contre les «Pershing» sans parler des SS 20 soviétiques ? Les deux sont inséparables, leur installation reflète la rivalité des 2 superpuissances pour la domination de l'Europe.

La volonté des Américains d'installer les «Pershing» dans plusieurs pays d'Europe occidentale n'intervient donc pas, contrairement à ce que laisse entendre le bureau du PCF comme un coup de tonnerre dans un ciel serein. Craignant de voir se développer un déséquilibre en leur défaveur, les Etats-Unis voudraient y porter un coup d'arrêt, afin de préserver leurs intérêts de

une lettre de Georges Marchais au Président de la République, dans laquelle il lui demande d'œuvrer à la signature d'un «traité franco-soviétique» au nom de la «sécurité collective». Dans sa lettre, Marchais va jusqu'à dire que la sécurité de la France passe par là.

Un tel traité est-il concevable ? Quelle serait sa signification et sa portée ?

grande puissance en Europe, afin de maintenir l'Europe occidentale dans leur zone d'influence, et sous leur dépendance militaire.

## UN TRAITE DE SECURITE MUTUELLE FRANCO-SOVIETIQUE ?

«La France ne doit rien négliger (...) pour défendre la détente et la paix en Europe, et pour assurer sa propre sécurité. C'est dans cet esprit que je vous propose d'inviter le gouvernement français à entamer immédiatement des démarches pour la conclusion d'un traité franco-soviétique de sécurité mutuelle» déclare Georges Marchais, dans sa lettre à Giscard d'Estaing, ajoutant : «Il faut chercher une sécurité égale pour tous dans la diminution équilibrée des forces armées et des armements». Qu'entend-on par «diminution équilibrée» ? Dans ce domaine, la base de départ de l'URSS et la France, est-elle comparable ? Comment la superpuissance soviétique, prétendant à l'hégémonie mondiale, qui est même en passe de prendre l'avantage sur son rival américain au plan militaire, pourrait être comparée à la France, puissance impérialiste certes, mais puissance secondaire. Marchais fait comme si la France pourrait être mise sur un pied d'égalité avec l'URSS, dans le domaine militaire. Un exemple du déséquilibre irréductible entre la France et l'URSS, c'est le fait que les missiles français, en nombre restreint, sont très vulnérables, vu que leur point de lancement est généralement fixe (et non mobile comme les SS 20) et que le degré de précision atteint par les missiles soviétiques, est grand. La force nucléaire française, qui se veut dissuasive, n'est comparable ni en quantité ni en qualité avec le formidable arsenal soviétique. Dans ce cas, parler de «réduction équilibrée» n'est-il pas un tout petit peu hypocrite ? On sait que certaines réductions opérées sur l'arsenal soviétique n'auraient aucun effet décisif sur ses capacités alors que des réductions comparables sur la force française peuvent lui ôter toute crédibilité.

Pour «convaincre» de la nécessité de signer un «traité franco-soviétique»,

Marchais entend jouer sur la «corde sensible» et semer la confusion en faisant démagogiquement référence aux «terribles années de la guerre anti-hitlérienne et du rôle capital joué par nos alliés soviétiques».

Non, nous ne sommes plus à la même époque ; parmi les grands changements intervenus dans la situation internationale, il y a l'évolution de la nature de l'URSS. Hier, celle-ci luttait pour la paix. Depuis, elle a envahi la Tchécoslovaquie, et même aujourd'hui la guerre en Erythrée, bombarde l'Afghanistan, appuie l'agression vietnamienne au Cambodge et l'occupation du Laos, sans parler des différentes interventions ou manœuvres de subversion en Afrique. Elle continue d'occuper la Tchécoslovaquie et la plupart des pays d'Europe de l'Est. Elle s'en sert comme base pour y implanter ses missiles et autres armements.

Est-ce cela une politique de paix ?

Demander de signer un «traité de sécurité» avec l'URSS aujourd'hui, alors que celle-ci est à l'offensive contre les peuples, vise-t-il à autre chose qu'à susciter des illusions et masquer sa véritable nature ?

«La puissance soviétique» dans le monde, disent par ailleurs les dirigeants du PCF, c'est «bon pour la France». Mais qu'est-ce d'autre aujourd'hui la «puissance soviétique» sinon la politique d'agressions, de pressions et de chantage, une menace pour la France et l'Europe.

Les dirigeants du PCF essaient de jouer sur le passé de l'URSS aussi bien que sur les justes sentiments d'hostilité contre l'impérialisme américain, responsable de tant de crimes. Ils voudraient, sous ce prétexte, nous faire accepter et continuer la politique agressive de l'URSS, aujourd'hui. Ce sont les faits qui doivent nous ouvrir les yeux et nous amener à refuser de pactiser avec les oppresseurs.

Claude LEBRUN

(1) Dans *L'Humanité* du 10 décembre.

(2) *L'Humanité* du 11 décembre.

## 180 diplomates iraniens expulsés

## LES USA DURCISSENT LEUR POSITION

Mercredi, le département d'Etat américain a ordonné l'expulsion de 180 diplomates iraniens en poste aux Etats-Unis. Une des raisons invoquée par Carter pour justifier cet acte arbitraire, de la part d'un pays si attaché aux «droits diplomatiques», résidait dans le nombre trop importants de diplomates iraniens aux USA. Il est remarquable que Carter vienne juste de s'apercevoir de cet état de fait, serait-ce une coïncidence fortuite au moment où sont détenus les diplomates américains à Téhéran ?

A l'occasion du sommet de l'OTAN à Bruxelles, le secrétaire d'Etat américain Cyrus Vance, qui achève une tournée des capitales européennes a haussé le ton contre l'Iran. «Le moment est venu de prendre des mesures économiques et diplomatiques opportunes contre le gouvernement iranien», devait-il notamment déclarer mardi.

Harold Brown, pour sa part allait jusqu'à laisser planer la menace d'un blocus naval de l'Iran. Les autorités américaines ont évidemment mal accueilli la proposition iranienne de réunir un tribunal composé de personnalités internationales, afin de juger les crimes du Shah, tribunal qui pourrait également se prononcer sur les accusations d'espionnage contre cer-

tains membres de l'ambassade américaine. Le porte-parole de la Maison Blanche a réagi par une déclaration menaçante : «Si les otages sont encore malmenés, les autorités américaines ne resteraient pas les bras croisés». Par ailleurs, les autorités américaines n'ont pas du tout apprécié la diffusion par la chaîne de télévision NBC, de l'interview d'un «marine» détenu dans leur ambassade à Téhéran. La chaîne NBC avait notamment accepté de diffuser un message des étudiants iraniens réclamant l'extradition du Shah.

D'autre part, en Azerbaïdjan, la situation semble s'être stabilisée, ce que tendraient à indiquer les propos tenus par Bani Sadr qui dirige une mission

gouvernementale de conciliation. Celui-ci s'adressant à un meeting des partisans de Khomeiny à Tabriz a tenu à répondre aux propos de Shariat Madari qui avait indiqué que les événements d'Azerbaïdjan pouvaient déboucher sur une guerre civile : «Que Shariat Madari soit rassuré : il n'y aura pas de guerre civile car le peuple — comme les derniers événements de Tabriz l'ont démontré — ne veut pas de guerre civile...» Il a par ailleurs écarté le recours à la répression, ajoutant «le meilleur moyen d'éliminer un parti est de le combattre politiquement». Il s'en est pris également à la censure «en particulier à la radio-télévision» précisant «si nous devons rétablir l'ordre et l'harmonie dans ce pays d'une manière durable, il faudra commencer par abolir toutes les censures». Les paroles de Bani Sadr seront-elles entendues ? Cela n'est pas l'avis de Shariat Madari qui prête au pouvoir central l'intention de se servir des événements de Tabriz pour éliminer petit à petit les formations politiques rivales.

# Réunion du Conseil de l'OTAN

## PERSHING AMERICAINS CONTRE SS 20 SOVIETIQUES

La République fédérale allemande se trouve concernée dans une mesure toute particulière par le projet de l'OTAN de production et de stationnement en Europe occidentale d'un nouveau système d'armes nucléaires à portée moyenne. En effet, dans le cadre de ce projet, c'est elle qui doit accueillir sur son sol la quasi-totalité des missiles mobiles Pershing plus une partie des missiles «de croisière» Cruise, les autres missiles de ce type devant être répartis, dans quatre autres pays européens.

Ceci a été mis à profit par Moscou, dans la dernière période, pour multiplier les mises en garde et les menaces à l'adresse de Bonn plus encore qu'à l'égard de toutes les autres capitales d'Europe de l'ouest. Ces faits témoignent de

l'importance des pressions auxquelles est soumise la RFA de la part des superpuissances. Ceci notamment du fait de sa situation au cœur de l'Europe, au point où se font face les dispositifs de l'OTAN et du Pacte de Varsovie, et qui la place en première ligne dans l'éventualité d'un conflit armé avec l'URSS.

La prise de position du gouvernement de Bonn en faveur des missiles Pershing n'implique nullement que le débat au sein des sphères dirigeantes sur la politique à suivre à l'égard des superpuissances, soit clos. Nombre d'incertitudes subsistent qui mettent en jeu l'avenir de la RFA et du même coup, celui de notre continent.

## POUR L'ALLEMAGNE DE L'OUEST: UNE «DANSE SUR LA CORDE RAIDE»

La discussion qui vient d'avoir lieu, notamment au sein du SPD, sur la modernisation de la panoplie nucléaire de l'OTAN en Europe, avait été précédé il y a quelques mois par un autre débat, à l'initiative de plusieurs membres de l'état-major social-démocrate sur la nature de l'armée soviétique. Parmi les principaux dirigeants du SPD, Wehner et Egon Bahr avaient déclaré notamment : «Certes, il existe une philosophie selon laquelle une menace viendrait de l'Union soviétique. Moi, je le conteste. De son potentiel, il faut en discuter avec elle, mais il est défensif et non agressif». De tels propos visant à s'attirer les sympathies de l'URSS, ne pouvaient qu'être appréciés de Brejnev, dans la mesure où ils faisaient passer pour strictement défensifs les arsenaux soviétiques et contribuaient à empêcher la vigilance à l'égard des ambitions expansionnistes de l'URSS. Bien qu'avec moins de force, semble-t-il, ces points de vue se sont exprimés encore à des degrés divers ces jours-ci au sein des sphères dirigeantes d'une bourgeoisie qui s'est prononcée par ailleurs en faveur des missiles américains ! Le paradoxe n'est qu'apparent.

### Les relations avec l'URSS

Concernant la manière dont la bourgeoisie allemande conçoit ses relations avec la superpuissance soviétique, plusieurs facteurs entrent en ligne de compte : la bourgeoisie ouest-allemande, ou du moins une partie d'entre elle, n'écarte pas l'éventualité d'un renforcement

de ses positions politiques et économiques en Europe, en tablant sur de bonnes relations avec l'URSS. A cet égard, certains commentaires de la grande presse ouest-allemande, ces derniers jours, sont significatifs, tel celui-ci de la *Süddeutsche Zeitung* : «C'est la République fédérale qui, jusqu'à présent, a profité le plus de la politique de détente. L'extension de sa marge de manœuvre au niveau de sa politique étrangère (...), l'ouverture de nouveaux marchés à l'est, sa position dominante dans la CEE (...), tout ceci n'aurait pas été possible sans la réduction de la confrontation avec les Etats communistes de l'est, notamment l'Union soviétique». Il s'agit ici de la concrétisation de 10 années de politique d'«ouverture à l'Est», d'«ostpolitik». Il y a dix ans, en effet, la bourgeoisie ouest-allemande, en misant sur la «détente» et le «changement par le rapprochement» voulait que la RFA, redevenue «géant économique» cesse d'être, selon une expression de l'époque, un «nain politique». Pourtant, si la RFA a en effet réussi à s'affirmer sur la scène internationale, à marquer certaines distances vis-à-vis des Etats-Unis, si la bourgeoisie de ce pays a tiré un profit certain de sa coopération économique avec l'est, le principal bénéficiaire de l'«ostpolitik» semble bien être l'URSS, en particulier sur le plan politique, puisque cela lui a apporté une caution à sa mainmise sur toute une partie de l'Europe. Ce dont conviennent les dirigeants ouest-allemands lorsqu'ils constatent qu'ils n'ont pas réussi, comme ils croyaient pouvoir le faire, à influencer sur l'URSS et à remplacer



la «confrontation dangereuse» par une «coexistence sûre». Toutefois, l'espoir de tirer mieux profit de ces relations, subsiste sur la base de l'expérience politique des 10 années passées que des hommes comme Willy Brandt, ayant toujours des fonctions politiques importantes ont largement contribué à façonner. Ces points de vue déterminés par les intérêts de classe d'une bourgeoisie peuvent alimenter de puissantes illusions sur la «détente» et la sécurité en Europe, ceci d'autant plus dangereux alors que 10 ans après les débuts de l'«ostpolitik», l'URSS a considérablement développé sa politique impérialiste dans le monde.

### L'évolution des relations avec les USA

L'attitude conciliante par rapport à l'URSS n'est pas indé-

pendance non plus du fait que la bourgeoisie ouest-allemande qui s'en remet sur le plan militaire, à l'impérialisme US a eu sa confiance dans l'engagement américain en Europe, en cas de conflit, progressivement ébranlée. Bien qu'elle soit dotée d'une puissante armée conventionnelle, la RFA qui est privée de l'armement nucléaire, est demeurée étroitement dépendante de la superpuissance américaine face aux pressions de l'URSS. Or, les reculs de l'impérialisme américain dans le monde, les tractations de celui-ci avec l'URSS (exemple, les négociations SALT) pour détourner vers l'Europe notamment, hors du territoire des superpuissances, les menaces de conflit, ont — sans que soit remise en cause la politique d'alliance avec les Etats-Unis, ébranlé la confiance allemande dans la protection américaine. Une série de contradictions étaient apparues, en particulier l'an dernier.

Ainsi, les scénarios de guerre envisagés l'an dernier par la Maison Blanche, tel que celui prévoyant l'abandon d'un tiers du territoire ouest-allemand en cas de conflit avec l'URSS, avaient suscité un certain nombre de remous en RFA, dans les sphères dirigeantes, encourageant justement les prises de position en faveur d'arrangements de la RFA avec l'URSS. Les déclarations allemandes au printemps dernier sur le caractère purement «défensif» du dispositif militaire soviétique, répondaient d'ailleurs à un certain nombre de pressions de l'URSS, celle-ci cherchant à exploiter les incertitudes créées par la position des Etats-Unis afin de détacher la RFA de la zone d'influence américaine. Ces incertitudes et ces contradictions s'étaient manifestées l'année dernière également à propos de l'éventuelle installation de la bombe à neutrons sur le sol européen. Les dirigeants allemands ne voulant à aucun prix se laisser isoler, face à l'URSS, sur cette question, avaient très mal pris les tergiversations de Carter les poussant d'abord à se prononcer pour le stationnement de la bombe en Europe puis, faisant

machine arrière en renonçant à la fabrication de cette arme.

### Une situation nouvelle pour l'Allemagne

L'acceptation de l'installation des Pershing signifie-t-elle que les incertitudes seraient levées pour la bourgeoisie allemande, et les contradictions résolues. En fait, entre l'épisode de la bombe N et la prise de position sur les Pershing, il y a le renforcement des pressions de l'URSS se manifestant tant par la menace que constitue le déploiement accéléré des SS 20, que par les chantages contenus dans les déclarations multiples des dirigeants soviétiques ces derniers temps. Ces données ont encore rétréci la marge de manœuvre de la bourgeoisie allemande dans la mesure où celle-ci n'envisage, face à l'URSS, d'autre recours que le «parapluie nucléaire» américain. L'installation des Pershing américains sur le territoire de la RFA, qui n'exerce pas sa souveraineté sur ces missiles, renforce la dépendance de l'Allemagne de l'Ouest vis-à-vis de la superpuissance américaine sans pour autant la garantir contre les pressions croissantes de l'URSS.

Le chancelier Schmidt qui déclarait au printemps 1978 que les Européens avaient besoin «de la protection des Etats-Unis, le plus important partenaire de l'alliance atlantique... comme ils ont besoin de l'air pour respirer» (1) soulignait ces derniers jours, suite aux déclarations de Brejnev, «l'attitude de l'URSS donne, certes, bien à des inquiétudes, mais ces craintes doivent être dissipées dans des négociations». Ces propos illustrent assez bien la position inconfortable du gouvernement de la RFA, confronté aux pressions contraires des deux superpuissances, sans avoir de politique apte à garantir son indépendance. Certains commentateurs, en RFA, parlaient ces jours-ci, à propos de cette position, d'une «danse sur la corde raide».

\* Voir aussi nos trois éditions précédentes

### Pour ou contre les missiles US

Miser d'abord sur la «détente» c'est-à-dire faire en sorte que des négociations rendent «inutile» l'installation des missiles américains, ou procéder à cette installation pour négocier et désarmer ensuite, à partir d'une position de force ? Telle est la problématique qui continue de diviser les forces politiques de la bourgeoisie, aujourd'hui, en RFA.

Tout en déclarant que l'URSS n'a «certainement pas l'intention de déclencher la troisième guerre mondiale ni de provoquer cet événement catastrophique par une agression contre l'ouest», l'opposition chrétienne-démocrate donne la priorité au renforcement de l'armement de l'OTAN. Elle reproche à Schmidt et au parti social-démocrate leur «manque de fermeté à l'égard des pressions soviétiques».

A la différence de son ministre des Affaires étrangères — Genscher — qui, lui, insiste surtout sur l'appui aux projets de modernisation de l'OTAN, Schmidt souligne d'abord «l'importance des négociations avec l'URSS», tout en soutenant l'installation des missiles US, et en évoquant «la nécessité pour l'OTAN de sauvegarder sa puissance aussi bien que son unité, la RFA n'ayant actuellement pas d'autre alternative pour sa sécurité». C'est Schmidt qui serait à l'origine de la proposition de l'OTAN liant au renforcement de l'armement des propositions de «négociations». En même temps, le chancelier allemand laisse entendre que pour lui, «l'issue idéale» des

négociations avec l'URSS, «la solution zéro», qui rendrait «superflu» le stationnement des armes de l'OTAN dans les pays occidentaux, n'a rien de bien réaliste et qu'il s'agit plutôt d'arriver à un «compromis».

Une frange non négligeable du SPD voit d'un œil plus favorable et optimiste les possibilités de négociations avec l'URSS. Elle craint, par contre, des conséquences graves pour la détente, en cas d'adoption du projet de l'OTAN. L'ex-chancelier Brandt, sans rejeter ce plan lors du récent congrès du SPD, a souligné à plusieurs reprises, ces derniers temps, qu'à son avis, «l'URSS, plus pauvre que les Etats-Unis, cherche la paix». Il a par ailleurs mis en garde contre une nouvelle course aux armements.

Toujours, au sein du SPD, Wehner prône le «dialogue» et appelle à «se saisir de toutes les possibilités» dans les négociations sur le désarmement. Egon Bahr, tout comme les «Jusos» — les jeunesses socialistes — s'est prononcé contre la décision de stationnement des missiles américains ; il prévoit en cas d'adoption, «une passe longue et dangereuse pour la détente». Pour Eppler, autre dirigeant social-démocrate : «Le stationnement de fusées en RFA serait, à l'heure actuelle, une provocation à l'égard de l'URSS».

Anne RHEIN

# LE DEPLOIEMENT DES NOUVEAUX MISSILES NUCLEAIRES APPROUVE PAR L'OTAN

Au terme de plusieurs heures de discussions, et malgré les réticences exprimées par la Belgique et la Hollande, l'ensemble des membres de l'alliance Atlantique ont approuvé le projet de modernisation de l'arsenal nucléaire en Europe. L'accord est total en ce qui concerne la Grande-Bretagne, la RFA et l'Italie qui acceptent la présence sur leur sol des missiles Cruise et des fusées Pershing 2. Ces nouvelles armes nucléaires, sont destinées selon l'OTAN à faire contrepoids à la supériorité acquise par l'URSS dans ce domaine, qui dispose des nouveaux missiles mobiles SS 20. La Hollande et le Danemark ont subordonné leur acceptation des nouveaux missiles de l'OTAN, sur leur territoire, à l'évolution des négocia-

tions sur le désarmement avec l'URSS. La Belgique pour sa part, s'est finalement décidée à accepter l'installation de 48 missiles sur son territoire, se réservant toutefois la possibilité d'annuler cette décision pendant six mois, si des progrès significatifs dans les négociations sur le désarmement, étaient constatés. La Hollande prendra sa décision dans 2 ans. La répartition des missiles se fera ainsi :

- RFA : 108 Pershing + 160 Cruise ;
- G.B. : 112 Cruise ;
- Italie : 96 Cruise ;
- Belgique : 48 Cruise ;
- Hollande (décision en 1981) : 48 Cruise.

Les ministres de la Défense et des Affaires étrangères des 14 pays de l'OTAN ont parlé de «la

vétusté et l'inadaptation du dispositif de l'alliance». Le communiqué insiste particulièrement sur l'accroissement des forces du Pacte de Varsovie et sur le déséquilibre qui en résulte. Le ministre allemand des Affaires étrangères se félicitant de la décision de l'OTAN l'a commenté ainsi : «C'est la décision la plus mûrie qui ait jamais pris l'OTAN».

Cependant il faut rappeler que Schmidt, craignant les réactions soviétiques avait émis comme condition à l'installation des fusées en RFA, leur acceptation par au moins un autre pays d'Europe continentale. Condition remplie par la Grande-Bretagne et la Belgique. Le coût de l'installation des missiles sera partagé entre les 14

membres de l'OTAN, les USA en assumant la majeure partie. Les Etats-Unis auront le contrôle de l'emploi de ces nouveaux missiles, qui pourront faire l'objet de marchandages entre les Etats-Unis et l'URSS lors des prochaines négociations SALT III. Il faut noter aussi que l'existence des nouveaux missiles américains en Europe restera durant plusieurs années parfaitement théorique puisque les Pershing ne devraient être opérationnels que dans 56 mois tandis que, en vertu de SALT II, les Cruise ne peuvent pas être déployés avant 1982. C'est-à-dire au-delà du délai demandé par certains pays ouest-européens, qui veulent «attendre de voir» l'évolution des négociations avec l'URSS.

## ● Zimbabwe : Londres fait le forcing

Alors qu'un accord définitif sur le cessez-le-feu n'a pas encore été signé, le gouvernement britannique fait le forcing pour faire appliquer son règlement au Zimbabwe. C'est ainsi qu'il faut interpréter le départ précipité pour Salisbury du gouverneur britannique Soames qui assumera les pouvoirs, pendant la période de transition et devra veiller à l'application du cessez-le-feu.

Les dirigeants du Front Patriotique ont prévenu qu'un délai de deux mois leur serait nécessaire pour faire parvenir à toutes leurs troupes réparties sur l'ensemble du territoire du Zimbabwe, l'ordre de cessez-le-feu.

Avant la signature d'un cessez-le-feu définitif, le Front Patriotique continue d'exiger que les troupes de Salisbury soient cantonnées dans le même nombre de points que les combattants.

Dans le cas où l'accord ne serait pas signé — ce qui est peu probable — la Grande Bretagne serait alors directement impliquée dans le conflit. D'où les réserves exprimées à la chambre des communes par les travaillistes quant à l'envoi précipité du gouverneur britannique. En réponse, Margaret Thatcher s'est engagée à ce que le premier contingent du Commonwealth n'arrive à Salisbury, qu'une fois l'accord signé.

### PEROU

Réclamant des augmentations de salaires, 45 000 employés municipaux sont en grève depuis lundi. Plusieurs centaines de cheminots sont également en grève.

### GRECE

Des milliers de travailleurs du bâtiment, des mines, des imprimeries et des industries pharmaceutiques ont observé un mouvement de grève de 24 h afin d'obtenir des augmentations de salaires de 30 % ainsi que la semaine de 5 jours.

### MATIERES PREMIERES

Le gouvernement a décidé mercredi de créer un stock national de matières premières financé par un emprunt d'Etat. Des travaux de recherches et d'exploitation des ressources mondiales seraient entrepris.

### EUSKADI

Le député de l'UCD (parti au pouvoir), Javier Ruperez, enlevé il y a un mois par l'ETA Politico-Militaire, a été libéré près de Burgos. Cette organisation réclamait pour sa libération la constitution d'une

commission d'enquête sur les tortures policières au Pays-Basque et la libération de six prisonniers politiques basques. C'est le conseil général basque qui avait décidé la création de la commission d'enquête sur la torture.

### SAN SALVADOR

De nombreuses usines, exploitations agricoles sont occupées par les travailleurs salvadoriens avec l'appui des organisations d'extrême-gauche : Bloc Populaire Révolutionnaire et Ligue Populaire du 28 février.

### COLOMBIE

La ville de Charco (7 000 habitants) a été totalement détruite par le séisme qui a frappé la Colombie mercredi. A Bogota on déplore 52 morts et des centaines de blessés.

### NAMIBIE

L'organisation des peuples du sud-ouest africain (SWAPO) a demandé mardi «la fin des importations illégales d'uranium de Namibie par la France, la G.B. et la RFA» qu'elle accuse de pillage et du non-respect des résolutions de l'ONU.

## A droite...

Chaque jour apporte son lot de déclarations, d'attaques, de contre-attaques dans le climat de division qui règne dans la droite.

Le conseil des ministres de ce mercredi a officiellement autorisé Barre à engager la responsabilité du gouvernement par le recours à l'article 49 de la Constitution. Giscard a même fait diffuser un communiqué dans lequel il vise «Un groupe de la majorité», tout le monde comprenant lequel, qui, ne votant pas le projet de budget ni celui sur la Sécurité sociale, a fait que «le Premier ministre se voit contraint d'engager la responsabilité du gouvernement».

Du côté du RPR, la tactique adoptée de harcèlement en prévision des présidentielles ne fait pas l'unanimité. Guéna, ancien conseiller politique et toujours membre du comité central, estime que le RPR «fait fausse route», qu'il risque une «apocalypse tomorrow». Selon lui, la majorité est «au bord de la rupture» ajoutant que «refuser de voter le budget est aussi grave que de voter la censure».

Cette dramatisation ne sert pas particulièrement le RPR... Il reste cependant que si celui-ci ne cherche pas, n'y ayant aucun intérêt, à provoquer des élections législatives anticipées, le climat de division qui règne dans la droite actuellement pourrait donner lieu à une situation que personne ne veut mais qui pourrait résulter de conflits dégageant...

## Marché Commun

# ACCORD A BRUXELLES DANS LE DROIT FIL DE LA LOI D'ORIENTATION

Les ministres de l'agriculture de la CEE ont signé, dans la nuit de mardi, un accord à Bruxelles sur la commercialisation du vin et sur l'arrachage de la vigne qui va se poursuivre à grande échelle. Des mesures de transition sont en cours de préparation en ce qui concerne le mouton, afin d'atténuer les conséquences des exportations britanniques sur l'élevage français. Enfin, les ministres de l'agriculture ont accepté une dévaluation de 5% de la lire et de livre verte (monnaie fictive qui exprime en monnaie nationale les prix fixés à Bruxelles en unité de compte) ; le résultat en sera un accroissement du revenu des agriculteurs italiens et anglais et la production de ces deux pays sera plus compétitive sur les marchés européens.

Mais c'est bien sur le vin que les résultats sont les plus significatifs. En ce qui concerne la commercialisation d'abord.

Cette année, la production européenne de vin de table a été exceptionnelle, les excédents se chiffrent en dizaine de millions d'hectolitres, l'effondrement des cours était inévitable si aucune mesure n'était prise. C'est pour éviter une «nouvelle guerre du vin» que les ministres ont pris les décisions suivantes.

Une partie de la produc-

tion sera distillée (16% en France et 11% en Italie) à un prix égal à 50% du prix d'orientation (super prestation vinique). En janvier, de nouveaux stocks pourraient être distillés suivant les décisions prises à ce moment-là.

Un prix minimum de commercialisation est instauré, si les cours pendant trois semaines consécutives, se situent en dessous de 85% du prix d'orientation. Il sera de fait inférieur au prix de production pour les petits viticulteurs.

Au niveau des structures, en dehors de l'interdiction pendant 6 ans des plantations pour les vins de table, la poursuite de l'arrachage s'accroît. En Italie et en France (Languedoc, Roussillon exceptés) 220 000 hectares seront rénovés, dont la plus grande partie sera arrachée. Cela s'ajoute aux 66 000 hectares qui sont en cours d'arrachage dans le Languedoc-Roussillon.

Un système de primes à l'abandon de la culture de la vigne et à la cessation d'activités agricoles a été mis en place.

Ces réformes seront financées, pour partie, par des subventions communautaires.

Méhaignerie, ministre français, est content, cet accord «va permettre à l'agriculture française de bâtir son avenir sur des bases solides». Bases soli-

des que la baisse inévitable, vu les mesures prises à Bruxelles, du revenu des petits viticulteurs du midi !

Et la «rénovation» en cours du vignoble du Languedoc-Roussillon est aussi significative de ce qu'entend le ministre par «base solide». Les grands travaux d'hydraulique, d'irrigation préalables au remembrement des exploitations conduisent à l'élimination massive des petits viticulteurs qui n'auront aucune possibilité même de se reconverter. Il est peu probable que ceux que la politique agricole actuelle contraint à l'exode se satisfassent d'une «prime de cessation d'activité» en quelque sorte, une prime de licenciement.

Méhaignerie peut être satisfait, l'accord de Bruxelles se situe tout à fait dans l'orientation qu'il entend donner à l'agriculture et qui est actuellement débattue à l'Assemblée nationale.

LISEZ



CHAQUE JOUR

## le quotidien du peuple

- Directeur politique ..... Charles Villac
- Rédacteur en chef et section luttes ouvrières..... Gérard Privat
- Rédacteurs en chef adjoints ..... Marc Levigan, Fabien Vaudois, Jean Lernet
- Section politique ..... Nicolas Duvallois
- Section internationale ..... Jean-Paul Gay
- Section informations générales ..... Monique Chéran
- Secrétaire de rédaction ..... Héliane Roussillon

Le Quotidien du Peuple  
 Adresse Postale BP 225 75 924 Cédex 19  
 Crédit Lyonnais Agence ZU 470 Compte N°668 J  
 CCPN°23 132 48 F - Paris  
 Directeur de Publication : Y. Chevet  
 Imprimé par IPCC - Paris Distribué par les NMPP  
 Commission Paritaire : 56 942